

---

Adresse du citoyen Rubigni, de la société populaire de Saint-Fargeau (Yonne), qui félicite la Convention et fait hommage à la patrie d'une prière à l'Être suprême, en annexe de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du citoyen Rubigni, de la société populaire de Saint-Fargeau (Yonne), qui félicite la Convention et fait hommage à la patrie d'une prière à l'Être suprême, en annexe de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 459-460;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29546\\_t1\\_0459\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29546_t1_0459_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

## 70

L'agent national provisoire près le district de Montagne-sur-Mer, annonce à la Convention qu'un bien estimé 5 530 liv., a été vendu 12 475 liv. Un autre, estimé 7 500 liv., a été vendu 18 000 liv. Un autre, estimé 200 liv., a été vendu 405 liv. Un quatrième, estimé 3 000 liv., a été vendu 10 500 liv. (1).

La Convention a décrété la mention honorable

## 71

[Le C. révol. de Dun-sur-Loir, à la Conv. ; 3 pluv. II] (2).

« Citoyens législateurs,

Depuis le moment où les Français ont brisé les fers de l'esclavage pour recouvrer les droits naturels et imprescriptibles de l'homme, le vaisseau de la liberté a été constamment battu de la tempête; toujours il a lutté contre les écueils, et c'est à l'instant de le voir entrer dans le port que les efforts de nos ennemis ont tenté de le faire échouer... mais grâce aux soins des Comités de salut public et de sûreté générale, nous pulvérisons les traîtres.

Quant à vous, fidèles représentants, vous, défenseurs des principes, hommes dignes de toute notre confiance, continuez de surveiller et de vous montrer comme vous l'avez fait jusqu'à présent; redoublez même d'efforts, n'oubliez pas que l'intrigue et la perfidie vous entourent. Quel dépôt vous est confié! jamais il n'en fut de plus précieux. C'est le bonheur et la liberté de l'univers.

Sans doute, sages représentants, vous l'avez bien prévu, le gouvernement révolutionnaire et l'aptitude des comités de surveillance déjoueront sans cesse les trames perfides des malveillants. Comptez sur notre zèle, et si vous n'avez reçu du nôtre aucune adresse, adhésion ni félicitations, c'est que nous avons voulu vous adresser en même temps, la preuve de nos sentiments révolutionnaires et de l'objet de notre sollicitude, le secours de notre patrie.

Si partout on a le malheur de rencontrer de mauvais citoyens, partout aussi on est assez heureux pour trouver de bons républicains; l'état des dons que nous joignons à la présente, vous confirmera cette assertion et vous fera connaître les bons habitants de cette commune. Le judicieux régénérateur montagnard Benta-bole pourra vous assurer des intentions qui nous guident, ainsi que de notre haine pour le despotisme, de notre amour pour la liberté et l'égalité.

Législateurs, agréez notre adhésion et l'hommage de respect et de dévouement que vos généreux efforts vous ont si justement mérité, ainsi que le serment de verser notre sang plutôt que d'abandonner la cause de la liberté et de l'égalité. Vive les Montagnards. »

SILVESTRE, GERNION, DAVEINE, GAUTIER, PRÉNEAU fils, GAUDICHÉ, DUTERTRE, DILLARD, FOURNIER.

(1) *Débats*, n° 571, p. 396; B<sup>in</sup>, 22 germ. (suppl<sup>t</sup>) et 25 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); C. Eg., n° 602, p. 91; J. Sablier, n° 1252.

(2) C. 297, pl. 1025, p. 36. B<sup>in</sup>, 21 germ. (suppl<sup>t</sup>) et 28 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); *Débats*, n° 571, p. 389-90.

[Le C. révol. au présid. de la Convention ; 6 germ. II] (1).

« Citoyen président,

Nous t'adressons l'état des dons civiques faits par nos concitoyens, avec une pétition à la Convention nationale. Nous avons versé dans la caisse du receveur de notre district, les sommes en assignats et numéraire. Nous adressons à la Monnaie, les matières d'or et d'argent, les habits, chemises, bas, souliers et laine au dépôt indiqué pour notre département. Le récépissé du tout sera adressé à la Convention. S. et F. »

[Mêmes signatures.]

[Etat des dons].

9 pistolets, 2 sabres, 7 595 liv en argent, 336 liv. en or; en assignats : 107 332 liv. 11 s.; 20 livres de fil, 13 chemises, 20 paires de bas, 4 paires de souliers, 341 livres de laine; 254 livres de laine espagnole croisée et du Berry, 96 livres de laine espagnole, 98 livres d'ignetins blancs, 83 bouchons blancs, 1 habit pour les défenseurs de la patrie; 16 grandes cuillères, 73 couverts, 2 tasses, 3 gobelets, 8 chandeliers, 1 soupière, 1 plateau, 1 huilier, 1 louche d'argent; 1 calice, 1 patène, 180 jetons, 16 boucles, 2 crochets, 20 cuillers à café d'argent, 1 alliance, 8 croix, 1 cœur en or. Le total monte à 120 415 liv. 18 s.

Mention marginale, insertion au bulletin (2).

## 72

[Le c<sup>n</sup> Rubigni, de la Sté popul. de Saint-Fargeau (Yonne), à la Conv.; 15 germ. II] (3).

« Vertu, sévérité, justice, probité.

Citoyens représentants,

L'instruction publique, sur la morale, ne peut pas être différée longtemps, car il faut au peuple, il faut même à tous les hommes (malgré ce qu'en disent les prétendus esprits forts), une morale qui élève l'âme vers le ciel.

On a chassé le fanatisme, on y a substitué des chants patriotiques dans les grandes communes, mais dans les campagnes le peuple se trouve avoir des besoins. Ici, après avoir argumenté contre le fanatisme et la superstition, la Société populaire finissait sa séance par une prière à l'Être suprême, ainsi elle s'est attiré la confiance des fanatiques, eux-mêmes, et la fermeture du temple consacré à la superstition, s'est faite dans le calme, ce que ne demandait sans doute pas Hébert, le conspirateur et ses complices.

Je désirerais, Citoyens représentants, que toutes les Sociétés populaires professassent comme celle de Saint-Fargeau, une doctrine qui me semble devoir être mise sans retard, à l'ordre du jour de la vertu et de la probité, dans toutes les communes de la République.

(1) C 297, pl. 1025, p. 37, 38.

(2) Non daté et non signé, mais documents inclus dans le dossier du 22 germ.

(3) D XXXVIII 1, doss. VII.

Une prière prononcée dans le calme de l'âme la remplit toute entière et produit le meilleur effet.

Ainsi je fais à la Convention nationale l'hommage de celle-ci :

*Prière à l'Être suprême*

Être suprême, ô toi qui créas la terre et les cieux, l'homme et la liberté! ô toi dont on insulte les ouvrages en avilissant l'homme, dont la vraie religion et les dogmes sacrés de la nature furent profanés dans le déplorable aveuglement des siècles insensés! O toi, qu'offensa la superstition en dressant des autels au mensonge, en séduisant l'homme par une pompe trompeuse qui le détourna du culte qui n'est dû qu'à toi! O Dieu des nations écoute, dans nos chants patriotiques les accents de la liberté! écoute ceux de la sainte Égalité! voici le triomphe de la raison, dont tu nous fais jouir! Être éternel, sois à jamais célébré! les tems de l'imposture sont passés et les fragiles trophées de l'ignorance ont disparu comme l'ombre. La prophétie d'Osée est accomplie et le peuple est enfin délivré de la féroce tyrannie des princes et des rois, des sacrificateurs et des idoles de la légende. Le culte de l'homme est purifié, et il ne sera consacré qu'à toi et à la patrie! Être suprême, fais renaître, sur toute la terre, l'ordre et la Justice, la vertu et la probité! Répands sur la route de la liberté des torrents de lumière qui éclairent tous les peuples; qu'un feu patriotique circulant sans cesse dans le tourbillon de la révolution, nous purifie des restes impurs du vice et des conspirateurs, en ne laissant partout que la trace des vertus! et que les tables des droits de l'homme, descendues de la Montagne sainte soient conservées aux races futures, afin qu'elles ne perdent pas de vue la dignité de l'homme et ses devoirs envers toi et la patrie! O suprême intelligence, il n'est qu'un dieu, il n'est que toi qui règnes sur les mondes; c'est l'univers qui est ton temple; il publie tes merveilles et ta puissance; et nos cœurs sont tes autels! C'est dans ces asiles que ta justice doit faire abhorrer le crime, chérir la vertu et respecter les lois! Achève, ô divinité tutélaire, achève et protège le triomphe de la liberté! et nous porterons, à ta louange, ses trophées dans le temple de la raison.

Être infini, auteur de la nature, que les fleurs qui embellissent le printems se chargent de fruits! que la terre couverte d'herbe et de moissons ajoute à nos trophées les nouveaux bienfaits de ta providence, et seconde les efforts d'un peuple de frères qui combat pour sa liberté et s'élance vers l'Immortalité!

Par Germain Rubigni,  
de la Société populaire de St-Fargeau (Yonne) :  
RUBIGNI.

Renvoyé au Comité d'instruction publique (1).

(1) Mention marginale, datée du 22 germ. et signée Peyssard.

[Le c<sup>n</sup> Lambert Brocal, à la Conv.; s. d.] (1).

« Citoyens,

Comme les sans-culottes, victimes infortunées de la barbarie de nos féroces ennemis, ne se sont jamais adressés dans cette enceinte auguste sans recevoir des consolations, c'est dans cet espoir que le citoyen Lambert Brocal se présente; il était boulanger à l'armée du Nord et exerçait son état à Valenciennes, où il s'est trouvé investi avec la garnison pendant le siège de la dite place.

Vous verrez, Citoyens législateurs, par les certificats en bonne forme dont est muni le dit sans-culottes Lambert Brocal et qu'il joint à sa pétition, que pendant le bombardement de la dite place de Valenciennes et, où il n'a cessé de travailler de son dit état de boulanger pour le service des troupes françaises de la dite garnison, la maison où il logeait avec sa femme et 4 enfans dont un en bas âge et le quatrième de 12 ans, tout son mobilier a été la proie des flammes, et qu'à l'époque de l'évacuation de ladite place par la garnison française, il en est sorti emmenant avec lui sa femme et ses quatre enfans. N'ayant d'autres effets que ceux qu'ils avaient tous sur le corps, le reste, fruit de son travail et de son économie ayant été la proie des flammes.

Il espère, Citoyens législateurs, que vous aurez égard à sa situation et surtout à celle de sa femme et de ses 4 enfans qu'il a grand soin d'élever dans les vrais principes de la liberté et de l'égalité, qui sont ceux de la nature à laquelle vous avez rendu le peuple français.

Je vous prie, Citoyens, d'observer que même en perdant le peu de fortune que nous avons, en les voyant embraser, ma femme et mes enfans, excités par mon exemple, répétaient avec moi : Vive la République, Vive la Liberté, Vive l'Égalité, Vive la Montagne. »

Lambert BROCAL.

Renvoyé au Comité des secours publics (2).

[La Sté popul. de Neuilly-sur-Ourcq, à la Conv.; s. d.] (3).

La Société populaire de Neuilly-sur-Ourcq, ci-devant Saint-Front a arrêté dans sa séance du 10 ventôse que l'adresse à tous les peuples, dont l'auteur est un de ses membres, serait envoyée à la Convention nationale.

BROULLIOT (présid.), SALMON (secrét.), ARNOULT (secrét.), DROIN fils aîné, J.-B. ANTOINE.

(1) F<sup>15</sup> 3499, doss. Invasion des ennemis.

(2) Mention marginale, datée du 22 germ. et signée Ch Pottier.

(3) D XXXVIII 5, doss. LXVI.